

Dir Amg T le territoire = H-13  
Copies = Président, DGS, JLN, FH.



Courrier Arrivé le  
26 DEC. 2022  
4601

Délégation départementale de la Creuse  
Pôle Santé Publique et Environnementale

GUERET, le 19 Décembre 2022

Affaire suivie par : E IBI  
Tél. : 05 55 51 81 44  
Mèl. : [emmanuel.ibi@ars.sante.fr](mailto:emmanuel.ibi@ars.sante.fr)

**Le Directeur de la Délégation Départementale  
de la Creuse**  
**A**  
**Direction de l'aménagement du territoire**  
**Service SCOT**  
**9 av.charles de Gaulle, BP 302**  
**23006 GUERET cedex**

Réf. : T:\DDT\DD23\POLE\_SPSE\SEURBANISME\PLU\2022\Saint-Fiel\PLU\_Saint-Fiel.docx

**Objet : Révision du PLU de Saint-Fiel**

Par courriel du 07/11/2022, vous sollicitez mes services, pour avis sanitaire, concernant le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Fiel.

La commune de Saint-Fiel est classée en zone 3 radon (zone à potentiel radon significatif) conformément à l'arrêté du 27 Juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire Français. Afin de prévenir au mieux le risque radon dans les nouvelles constructions (ERP et habitat), je vous recommande qu'une information sur le radon et une incitation à mettre en œuvre des techniques constructives permettant de prévenir ce risque soient ajoutées dans le règlement des zones urbanisables ou à urbaniser ou a minima dans les futures OAP. Pour aider les porteurs de projet dans cette démarche, il existe un guide technique édité par le CSTB en Juin 2021 et intitulé « Radon et sols pollués : protection des bâtiments ».

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le respect des distances d'éloignement des habitations par rapport aux bâtiments agricoles définies à l'article L 111-3 du Code Rural, afin de prévenir toutes nuisances potentielles ou conflits d'usage notamment lors du changement de destination des bâtiments agricoles existants ou lors de nouvelles constructions de maison d'habitation.

Sous réserve de la prise en compte de mes observations, j'émet, en ce qui me concerne, un avis favorable à ce dossier.

**La Responsable du département  
Santé environnement**

**Elisabeth KOUVTANOVITCH**